

Qu'est-ce que la grippe ?

La grippe est une infection respiratoire virale qui peut entraîner chez les personnes à risque des complications graves, telles qu'une pneumonie ou l'aggravation d'une maladie chronique déjà existante (diabète, insuffisance cardiaque ou respiratoire, etc.)

Comment se protéger et protéger son entourage de la grippe ?

⇒ **Pour tous** : la prévention de la grippe passe par le respect des gestes barrière, limitant la contamination et la dissémination du virus

⇒ **Pour les personnes à risque de développer une forme grave de la grippe** : la vaccination contre la grippe en complément des gestes barrière permet de limiter les risques



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

Pour en savoir plus sur la vaccination contre la grippe ?

Qui ? **Priorité aux personnes fragiles telles que** : les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes de moins de 65 ans souffrant de certaines maladies chroniques, les femmes enceintes, les personnes souffrant d'obésité : indice de masse corporel (IMC) supérieur ou égal à 40, l'entourage des nourrissons à risque de grippe grave, les personnes immunodéprimées pour les protéger de leur entourage ...

Comment ? l'Assurance Maladie prend en charge leur vaccin et écrit en général directement aux **personnes concernées qui s'adressent leur médecin traitant**. A défaut, si vous êtes concernés ou pensés l'être il faut vous adresser à votre médecin traitant (ou vous renseigner auprès du service de médical)

Quand ? Du 13 octobre 2020 au 31 janvier 2021